

COMPTE-RENDU CONDENSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

DM N°5 – Marché de service : aménagement d'un lotissement communal – PAE La Margue – Choix du maître d'œuvre : ARTELIA

La commune de Cazouls-les-Béziers décide de retenir le bureau d'étude Artelia - Agence de Béziers, pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un lotissement communal situé dans la zone du PAE La Margue pour un montant de 4 000.00 €HT soit 4 800.00 €TTC.

Le bureau d'étude est également chargé de déposer le Permis d'Aménager du lotissement pour un montant forfaitaire de 3 500.00 € HT soit 4 200 € TTC.

Convention-cadre pour la réalisation de la prestation du service de nettoyage des rues places communales par balayage mécanique après manifestations exceptionnelles

Dans le cadre d'une bonne gestion du service de balayage mécanique sur son territoire, il est proposé de confier la gestion de toute compétence affectée au nettoyage des rues et des places après des manifestations exceptionnelles à la Communauté de Communes.

Cette prestation sera facturée à chaque demande sur la base d'une estimation du coût réel.

Bourse au permis de conduire

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans,

Il est décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'AMF et le Ministère du Développement Durable.

Le montant de la bourse s'élève à 500 €, versée directement à l'école de conduite associative « AGIR », dispensatrice de la formation.

Mise en place du référendum d'initiative partagée

Conformément à la loi organique n°2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, le référendum d'initiative partagée est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Ce dispositif permet aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum.

Cette même loi précise que la commune la plus peuplée du canton doit mettre à disposition des électeurs une borne d'accès à Internet et recueillir les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Règlement de la Halle aux sports

La Commune de Cazouls-les-Béziers gère la Halle des Sports via une convention avec le Conseil Général de l'Hérault. Elle met cet équipement à disposition des associations locales et des écoles en dehors des créneaux d'utilisation prioritaires du Collège et du service Enfance-Jeunesse.

Afin d'encadrer cette utilisation, il est proposé de mettre en place un règlement intérieur et une convention de mise à disposition.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

La loi du 29 décembre 2014 des finances rectificative a notifié certaines dispositions relatives à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE).

En application des articles L 233-4 et L 5214-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est appliqué un coefficient unique parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50

Cette disposition s'applique à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé de fixer le nouveau coefficient à 6, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Demande de prorogation du délai de validité des subventions – Réhabilitation du réseau eaux usées

Par délibération en date du 23 juin 2014, la Commission Permanente du Conseil Général de l'Hérault a accordé à la commune une aide financière de 110 152 € pour le dossier de réalisation des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées.

Les travaux devant être réalisés au second semestre 2015, il est proposé de demander une prorogation du délai de validité des subventions.

Demande de prorogation du délai de validité des subventions – Amélioration de la desserte en eau potable rue Victor Hugo

Par délibération en date du 23 juin 2014, la Commission Permanente du Conseil Général de l'Hérault a accordé à la commune une aide financière de 18 645 € pour le dossier d'amélioration de la desserte en eau potable Avenue Victor Hugo.

Les travaux devant être réalisés au second semestre 2015, il est proposé de demander une prorogation du délai de validité des subventions.

Service Municipal de la Jeunesse : modification des tarifs des prestations ALSH

- **A.L.S.H. primaire :**
 - **A la demi-journée pendant les petites vacances scolaires :**
 - Avec repas : 8,00 €
 - Avec repas et aide CAF : 6,70 €
 - Sans repas : 5,00 €
 - Sans repas et aide CAF : 2,70 €

13 – Hameau agricole : bilan financier et détermination des prix de vente

L'état prévisionnel des dépenses s'élève à 1 097 663 € HT, fixant le prix de vente des parcelles à 70 € HT le m².

Convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

La loi ALUR n°2014-366 et L'article L.5211-4-1 du CGCT, il est donc proposé de mettre en commun les moyens des 8 communes membres de « La Domitienne » pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Ce service sera en charge de la procédure d'instruction pour les certificats d'urbanisme pré-opérationnel, les déclarations préalables valant division, les permis de construire, les permis d'aménager et les permis de démolir. Les certificats d'urbanisme et les autres déclarations préalables seront traités par les communes.